

Graisse lubrifiante à base d'un savon complexe d'aluminium.

PERFORMANCES

DIN 51502:KP1K-15
ISO 6743 / 12924:L-XBCDB1

NSF : Catégorie H1- N° d'enregistrement : 136452
Utilisations : De -15°C à +120°C

AVANTAGES

EP

Excellente résistance aux pressions élevées

Protection

Bonne protection contre la corrosion, l'oxydation et l'usure

Joints

Neutre vis-à-vis des joints

Insoluble

Bonne tenue au délavage

UTILISATIONS

Industries agro-alimentaires

Galets compresseurs des presses à granulés des principales marques (vitesses et charges élevées).

Paliers lisses, articulations, chaînes, soumis à hautes températures.

Glissières et cames, roulements chargés de convoyeurs.

Boissons, abattoirs, conserveries, fromageries, salaisons.

Fiche technique



Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Classification	DIN 51502	-	KP1K-15
Classification	ISO 6743	-	L-XBCDB1
Grade NLGI	-	-	1
Nature de l'épaississant	-	-	Aluminium complexe
Couleur	-	-	Beige clair
Texture	-	-	Lisse
Masse volumique	NFT 60-101	kg/m ³	890
Température d'emploi	-	°C	-15 à +120
Point de goutte	ISO 2176	°C	>210
Type charge solide	-	-	-
Nature de l'huile de base	-	-	Huile blanche Codex + polymère
Viscosité de l'huile de base à 40°C	NFT 60-100	mm ² /s	170
Viscosité de l'huile de base à 100°C	NFT 60-100	mm ² /s	17
Test Emcor eau douce/salée	NFT 60-135	-	>2 / >2
Résistance à l'eau à 90°C	DIN 51807 :1	-	0-90
Soudure 4 billes	ASTM D2596	N	>2800

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Réf. documentaire : IX-26-1509
Date d'édition : 18/09/18

